

Préface

Existe-t-il un modèle européen d'administration locale ?

« L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités, ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale ». affirme le Traité de Lisbonne. Cette reconnaissance, déjà admise par la Charte de l'autonomie locale et régionale, ouvre des perspectives nouvelles pour l'organisation de l'administration locale en Europe. La Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local du Conseil de l'Europe, adoptée en 2008, insiste, quant à elle, sur la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance démocratique au niveau local, par l'amélioration continue des services publics locaux et l'engagement de la population et des politiques, et sur le rôle que doivent jouer, à cet égard tous les acteurs locaux et nationaux. Si l'on sait bien que chaque État a ses traditions, sa culture, et qu'aucun modèle uniforme ne peut être proposé, encore moins, bien entendu, imposé, il paraît utile de s'interroger sur le positionnement des différentes collectivités territoriales en Europe, le rôle des structures intercommunales, la répartition des compétences entre les différents acteurs... l'objectif étant d'identifier de « bonnes pratiques » territoriales.

Le principe d'autonomie locale et régionale est donc désormais reconnu par le Traité de Lisbonne ; cette consécration mérite réflexion, dans la mesure où ce même Traité aborde l'évolution du comité des régions, quant à son rôle et à ses pouvoirs, et dans la mesure où la Cour de justice de l'Union européenne doit elle-même tenir compte de ce principe. Cette reconnaissance va-t-elle conduire à une évolution des nomenclatures et classifications européennes, comme les NUTS, qui tendaient à valoriser une sorte de « modèle » permettant de bénéficier de financements ? Le rapport introductif de ce colloque posera donc, en quelque sorte, le « décor » en soulignant les enjeux et les défis suscités par le principe d'autonomie.

Les évolutions européennes récentes semblent mettre en évidence un couple territorial spécifique : région/ville. La première table ronde permettra donc d'identifier, au sein de plusieurs pays de l'Union européenne, les relations entre ces deux collectivités, étant évidemment précisé que ce couple ne peut être appréhendé qu'à la lumière d'un tiers, qui connaît une montée en puissance considérable : les intercommunalités. La régionalisation doit affirmer sa position face à la métropolisation et au renforcement de l'intercommunalité. Les modes de regroupement sont cependant très diversifiés en Europe, avec des mécanismes plus ou moins contraignants de création ou de suppression, avec des modes de désignation des représentants souvent complexes; les conflits éventuels entre intercommunalités et régions se règlent selon des procédés tout aussi divers. Les grandes tendances seront donc mises en évidence grâce aux rapports introductifs et à la table ronde composée d'experts européens.

Les différents niveaux d'administration locale disposent de compétences, mais la vraie question est de savoir qui détient le pouvoir normatif et quels sont les moyens dont disposent les entités (aspects budgétaires et financiers). La deuxième table ronde aura pour objet de s'intéresser à la portée de la clause générale de compétence confrontée au principe de spécialité, et au sens du principe de subsidiarité; ce dernier interroge en effet, puisqu'il entraîne dans son sillage les problématiques de tutelle, de hiérarchie entre collectivités ou structures, de contrôle... Seront également évoqués les mécanismes d'alerte précoce mis en place par le Traité de Lisbonne de nature à assurer le respect du principe de subsidiarité.

L'efficacité des politiques territoriales ne peut enfin s'apprécier à l'intérieur des seules frontières des États. L'ensemble des pays européens s'accordent pour reconnaître l'importance des coopérations transfrontalières, l'Europe ayant fourni depuis quelques années plusieurs instruments de nature à faciliter cette démarche (GLCT, GECT...). La troisième table ronde sera l'occasion de présenter quelques cas concrets de réussite de ce type de coopération en Europe.

EUROPA se propose d'aborder ces différentes questions en confrontant les points de vue des experts internationaux de son réseau mais également les approches transversales.

Le conseil scientifique d'EUROPA



EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.



La participation des agents territoriaux au colloque EUROPA 2011 peut être validée par le CNFPT au titre de la **formation de professionnalisation**, sur simple demande effectuée à l'aide du bulletin d'inscription joint.

Vous pouvez obtenir des informations sur ce colloque et vous inscrire directement sur le site internet d'EUROPA :

www.europaong.org



Accès direct à la rubrique colloque EUROPA à partir de la page d'accueil.

Vous pouvez également contacter le délégué général de l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : europa@unilim.fr



Entretiens Universitaires Réguliers pour l'Administration en Europe

Existe-t-il un modèle européen d'administration locale ?

Vendredi 25 novembre

Colloque EUROPA 2011

*Conseil régional du Limousin
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée
27 bd de la Corderie - Limoges*

Sous le patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Animation : Patrick BRENNER, « Port-Royal conférence »

Partenaires :

Région Limousin,
Université de Limoges, CNFPT,
CNP Assurances, MFP, GMF, AERTE
MNFCT, SNDGCT - UDITE
Editions LexisNexis - La Semaine Juridique Administrations et Collectivités Territoriales



Existe-t-il un modèle européen d'administration locale ?

8h30 **Accueil des participants**

9h00 **Ouverture du colloque**

Propos d'accueil : Michel SENIMON, *Délégué général d'EUROPA*

Allocutions de :

- **Jean-Paul DENANOT**, *Président du Conseil régional du Limousin*

- **Christine JOSSET-VILLANOVA**, *Administrateur en charge des relations européennes, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*

- **Jacques FONTANILLE**, *Président de l'Université de Limoges*

- **Robert SAVY**, *Président d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)*

- **Jacques REILLER**, *Préfet de la Région Limousin et de la Haute-Vienne (sous réserve)*

9h45 **Rapport introductif**

Une reconnaissance européenne explicite : le principe d'autonomie locale et régionale.

La Charte européenne de l'autonomie locale et régionale adoptée en 1985 consacre l'existence de l'autonomie locale et régionale, et souligne l'importance du principe de subsidiarité. La stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local du Conseil de l'Europe, adoptée en 2008, insiste quant à elle sur la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance démocratique au niveau local, par l'amélioration continue des services publics locaux et l'engagement de la population et des politiques. Le Traité de Lisbonne affirme que « l'Union respecte l'égalité des Etats membres devant les traités, ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale ». Quels sont les impacts d'une telle reconnaissance ? Dans quel contexte s'est-elle effectuée ? Comment doivent et vont évoluer le Comité des régions, d'une part, et la Cour de justice de l'Union européenne, de l'autre ? Il existe une nomenclature, les NUTS : ces classifications contribuent-elles à construire les Etats européens selon un modèle déterminé pour pouvoir bénéficier de certains financements ?

Rapporteur : **Henri OBERDORFF**, *Professeur de droit public à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Directeur honoraire de l'IEP de Grenoble*

Co-rapporteurs : **Olivier TERRIEN**, *Centre d'Expertise sur la Réforme de l'Administration Locale, Direction de la Gouvernance, de la Culture et de la Diversité, Conseil de l'Europe* ; **Thierry AUMONIER**, *Administrateur Délégué de l'Association Européenne des Représentants Territoriaux de l'Etat (AERTE) (sous réserve)*

10h30 **Table ronde 1**

Les relations région-ville : diversité et confusion ?

Quelles sont, au sein de différents pays de l'Union européenne, les relations entre ces deux collectivités, étant précisé que ce couple ne peut être appréhendé qu'à la lumière d'un tiers, qui connaît une montée en puissance considérable : les intercommunalités. Les modes de regroupement et de coopération sont très diversifiés en Europe, avec des mécanismes plus ou moins contraignants de création ou de suppression, avec des modes de désignation des représentants souvent complexes ; les conflits éventuels entre intercommunalités et régions se règlent selon des procédés tout aussi divers.

Rapporteur : **Clotilde DEFFIGIER**, *Professeur de droit public, Université de Limoges (OMIJ)*

Co-rapporteur : **Eric MARTIN**, *Directeur Général en charge du développement et de la cohérence territoriale, Communauté d'Agglomération « Limoges-Métropole »*

Intervenants : **Grazyna KACPROWICZ**, *Professeur de sociologie, Institut de Sociologie, Université de Varsovie, ancienne Directrice générale du Comité de l'Intégration Européenne (Pologne)* ; **José Manuel RUANO de la FUENTE**, *Professeur de Science Politique à l'Université Complutense de Madrid, Vice-Président de l'Association EUROPA (Espagne)* ; **Laurens ZWAAN**, *Consultant/researcher, Leeuwendaal (Pays-Bas)* ; **Genarro TERRACCIANO**, *Professeur de droit administratif, Université de Naples II (Italie)* ;

Franz THEDIECK, *Professor für Staats- und Europarecht Senatsbeauftragter für Ethik und Nachhaltigkeit Hochschule Kehl (Allemagne)* ; **Graham GARBUTT**, *BSc BArch MA, Visiting Professor, Faculty of Environment and Technology, University of the West of England, Bristol (Royaume-Uni)*

Débat avec la salle

12h45 **Buffet offert par EUROPA et la Région Limousin**

14h00 **Table ronde 2**

Clause générale de compétence, principe de subsidiarité et responsabilité des politiques publiques locales.

Les différents niveaux d'administration locale disposent de compétences, mais qui détient le pouvoir normatif et quels sont les moyens dont disposent les entités (aspects budgétaires et financiers) ? Ce deuxième axe s'intéressera à la portée de la clause générale de compétence confrontée au principe de spécialité, et au sens du principe de subsidiarité ; ce dernier interroge en effet, puisqu'il entraîne dans son sillage les problématiques de tutelle, de hiérarchie entre collectivités ou structures, de contrôle... Seront également évoqués les mécanismes d'alerte précoce mis en place par le Traité de Lisbonne de nature à assurer le respect du principe de subsidiarité.

Rapporteurs : **Géraldine CHAVRIER**, *Professeur de droit public, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne*

Co-rapporteur : **Eric PORTAL**, *Président de l'AFIGESE, Directeur général adjoint des services de la ville et de l'agglomération de Poitiers*

Intervenants : **Kerstin KOLAM**, *Assistant professor, Umea University (Suède)* ; **Istvan TEMESI**, *Ph.D., Maître de Conférences, Faculté d'administration publique de l'Université Corvinus, Budapest (Hongrie)* ; **Anne-Elisabeth COURRIER**, *Docteur en Droit (Université Paris I), Chargée d'enseignements, Faculté d'administration publique de l'Université Corvinus, Budapest (Hongrie)* ; **Marius PROFIROIU**, *Professeur et Doyen de la Faculté d'administration et management public de l'Académie d'études économiques de Bucarest, Vice-président d'EUROPA (Roumanie)* ;

Genarro TERRACCIANO, *Professeur de droit administratif, Université de Naples II (Italie)* ; **Franz THEDIECK**, *Professor für Staats- und Europarecht Senatsbeauftragter für Ethik und Nachhaltigkeit Hochschule Kehl (Allemagne)*

Débat avec la salle

16h00 **Table ronde 3**

L'efficacité des politiques territoriales en Europe.

Celle-ci ne peut enfin s'apprécier à l'intérieur des seules frontières des États. L'ensemble des pays européens s'accordent pour reconnaître l'importance des coopérations transfrontalières, l'Europe ayant fourni depuis quelques années plusieurs instruments de nature à faciliter cette démarche (GLCT, GECT...). Ce troisième temps mettra en évidence quelques cas concrets de réussite de ce type de coopération en Europe.

Rapporteur : **François LAFARGE**, *Chargé de recherche à l'École Nationale d'Administration, Maître de conférences associé à l'Université Robert Schuman de Strasbourg*

Co-rapporteur : **Giuseppe BETTONI**, *Professeur de géographie politique Université de Rome « Tor Vergata » (Italie)*

Intervenants : **Marius PROFIROIU**, *Professeur et Doyen de la Faculté d'administration et management public de l'Académie d'études économiques de Bucarest, Vice-président d'EUROPA (Roumanie)* ; **Margot BONNAFOUS**, *Responsable de formation, Senior project manager, EuroInstitut de Kehl (Allemagne)* ; **Antoniý GALABOV**, *Professeur en Sociologie Politique et de la Culture, Directeur de Département des Sciences Politiques, Directeur de Laboratoire des Politiques Publiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)*

Débat avec la salle

17h30 **Rapport de synthèse**

Peut-on dresser le portrait-robot d'une collectivité territoriale « modèle », sans que cette approche constitue un moyen d'imposer une référence unique ?

Hélène PAULIAT, *Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Présidente du conseil scientifique d'EUROPA*